

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

9 novembre 2020

PLFR POUR 2020 - (N° 3522)

Commission	
Gouvernement	

**RETIRÉ AVANT DISCUSSION****AMENDEMENT**

N ° 555

présenté par

M. Alauzet, Mme Degois et M. Barbier

-----

**ARTICLE 5****ÉTAT B****Mission « Économie »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

*(en euros)*

<b>Programmes</b>	<b>Autorisations d'engagement suppl. ouvertes</b>	<b>Autorisations d'engagement annulées</b>	<b>Crédits de paiement suppl. ouverts</b>	<b>Crédits de paiement annulés</b>
Développement des entreprises et régulations	+5 000 000	0	+5 000 000	0
<i>dont titre 2</i>	0	0	0	0
Plan France Très haut débit	0	0	0	0
Statistiques et études économiques	0	+5 000 000	0	+5 000 000
<i>dont titre 2</i>	0	0	0	0
Stratégie économique et fiscale	0	0	0	0
<i>dont titre 2</i>	0	0	0	0
<b>TOTAUX</b>	+5 000 000	+5 000 000	+5 000 000	+5 000 000
<b>SOLDE</b>	0		0	

---

## EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement a été rédigé en collaboration avec les équipes de France Industries Créatives.

Cet amendement vise à une dotation budgétaire exceptionnelle au Centre Technique du Cuir (CTC) et à Francéclat, Centre Technique Industriel (CTI) et Comité Professionnel de Développement Economique (CPDE), chargés d'une mission de service public de développement des filières industrielles, de la chaussure, maroquinerie, ganterie pour le CTC et de l'horlogerie, bijouterie-joaillerie et arts de la table pour Francéclat. Cette dotation doit leur permettre de déployer des actions collectives conformément à leur contrat d'objectifs et de performance signé avec l'Etat malgré une perte de plus de 20% de leurs ressources respectives, avant même la prise en compte de l'impact de la fermeture des points de vente en novembre et peut être en décembre. Cette perte de ressource risque de s'étendre sur l'année 2021 puisque le CTC anticipe déjà une perte d'environ 15% pour l'année à venir et Francéclat une perte de 20%, hors effet de stop and go lié à de nouveaux épisodes de confinement.

A elles deux, ces filières regroupent près de 25.000 entreprises pour plus de 200.000 emplois implantés sur tout le territoire, représentant un marché de plus de 45 Milliards d'euros, dont plus de la moitié réalisé à l'export.

Les entreprises de ces filières ont été particulièrement pénalisées par la fermeture physique des magasins conjuguée à celle des hôtels-restaurants (équipement), à l'arrêt du tourisme (achats en duty free et zones touristiques) ou encore au ralentissement de la demande internationale à l'export.

Ces différents facteurs ont entraîné des baisses majeures de chiffre d'affaires, qui devraient s'aggraver dans les semaines à venir avec le second confinement, en sachant que la période novembre-décembre peut représenter entre 40% et 60% du chiffre d'affaires annuel pour certaines entreprises de ces filières.

Il est proposé de compenser cette baisse par une dotation budgétaire exceptionnelle de 5 millions, 3 millions d'euros pour Francéclat et 2 millions d'euros pour le CTC, afin de permettre à ces organismes de mener les actions collectives nécessaires à leurs industries.

Ainsi, pour Francéclat, deux axes prioritaires ont été identifiés :

- Cap « Numérique » avec le soutien à 200 entreprises pour la fabrication (digitalisation, relocalisation, industrie du futur) et à 1 000 points de vente pour leur digitalisation au travers du dispositif Digi1000 développé par Francéclat avec et pour les TPE et les PME et qu'il convient ainsi d'amplifier et d'accélérer ;
- Cap « Valorisation des compétences » avec les projets de Fondation du Temps, de plateforme collective autour de la Montre française, un plan Fab+ pour les écoles du métier de la bijouterie-joaillerie, le lancement d'une procédure de prêt d'honneur Créa+ pour amorcer les « jeunes pousses ».

S'agissant du CTC, cette dotation serait mobilisée pour mener deux projets :

- Projet « Numérique » avec le soutien à 700 entreprises du secteur industriel pour la transformation et la modernisation de leur outil de production (digitalisation, relocalisation, industrie 4.0, impression 3D) ;
- Projet « Traçabilité » avec le déploiement au sein des abattoirs français et des tanneries/mégisseries d'un système de traçabilité des peaux par marquage laser et procédé de lecture automatisée unique au monde. Ce projet, déjà opérationnel, ferait de la France le premier pays à permettre aux industriels de garantir la traçabilité intégrale des matières cuir qu'elles utilisent.